

Questions/Réponses Entente sur la forêt boréale

1. Pourquoi Greenpeace participe-t-elle à cette entente?

Il s'agit de la plus importante entente de conservation associant à la fois les ONG et l'industrie. À court terme, elle impose un moratoire sur l'abattage dans la quasi-totalité de l'habitat essentiel du caribou des bois, soit environ 30 millions d'hectares de la forêt boréale du Canada. La principale préoccupation de Greenpeace est d'assurer la protection de la forêt boréale, l'une des dernières forêts encore intactes sur la planète. L'entente sur la protection de la forêt boréale est la voie à suivre pour atteindre cet objectif.

2. Qu'est qui découlera de cette entente?

Davantage de régions seront protégées dans la forêt boréale – jusqu'à un niveau établi par les scientifiques. Le caribou des bois et son habitat seront sauvés. Les pratiques forestières reconnues dans le monde entier seront mises en place et le secteur forestier connaîtra la prospérité.

3. Pourquoi les entreprises membres de l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) ont-elles signé l'entente?

Les entreprises qui composent l'Association des produits forestiers du Canada comprennent que le statu quo de la complaisance et de la destruction n'est plus une option valable. Le marché actuel réclame des produits durables et seules les entreprises qui prennent le virage vert pourront prospérer. Le fait que les entreprises répondent à cette demande du marché constitue une preuve supplémentaire que ce qui est bon pour la forêt l'est tout autant pour l'économie.

4. Qu'est-ce que les entreprises en retirent?

À court terme, les groupes activistes comme Greenpeace, ForestEthics et Canopy mettent un terme à leurs campagnes de dessaisissement et de « non à l'achat » contre les entreprises membres de l'APFC. À plus long terme, une fois que l'entente sera pleinement mise en œuvre, que les régions protégées auront été créées et que le caribou des bois pourra enfin récupérer, ces entreprises fonctionneront dans un environnement beaucoup plus prévisible et leur leadership sera reconnu dans le marché.

5. Cette entente empêchera-t-elle Greenpeace d'entreprendre des actions directes et de protester contre les entreprises forestières?

Cela fait partie de l'entente, en effet. Toutefois, seules les entreprises forestières qui soutiennent l'entente sur la protection de la forêt boréale seront épargnées. Greenpeace continuera à cibler les entreprises récalcitrantes qui continuent de s'enrichir de la destruction de la forêt boréale.

6. Est-ce la fin de la campagne Forêt boréale de Greenpeace?

Non, loin de là. L'annonce de l'entente sur la protection de la forêt boréale est le début d'un nouveau chapitre passionnant de la campagne Forêt boréale de Greenpeace. Nous sommes encore loin de la mise en œuvre complète de l'entente et de la création de nouvelles régions protégées qui permettront la survie du caribou des bois, espèce menacée. L'étape suivante consiste à s'assurer que les gouvernements provinciaux du Canada appuient l'entente par des lois ambitieuses et exécutoires.

7. Quelles sont les entreprises qui ne soutiennent pas cette entente?

Domtar et Buchanan sont les deux plus grandes entreprises qui refusent d'adhérer à cette entente. D'autres entreprises et coopératives plus modestes n'ont pas accordé leur soutien non plus. Nous accueillons les nouvelles entreprises qui veulent adhérer à l'entente.

8. Comment mesurerez-vous le progrès de la mise en œuvre de l'entente?

Le progrès sera mesuré par une tierce partie indépendante et des rapports périodiques seront rendus publics.

9. Cesserez-vous d'implorer les clients à prendre des mesures contre les entreprises d'exploitation forestière?

Greenpeace maintiendra ses relations avec les principaux clients de produits forestiers. Notre dialogue reflétera les progrès atteints dans la mise en œuvre de l'entente.

10. D'abord Kimberly-Clark, et maintenant ceci? Greenpeace ne renie-t-elle pas ses principes en traitant avec les entreprises contre lesquelles elle a mené des campagnes pendant de nombreuses années?

Greenpeace n'a aucun ami ni ennemi permanent. Nous dénonçons les entreprises qui s'enrichissent au profit de la destruction de la forêt, et nous travaillons avec celles qui s'engagent envers la protection de l'environnement.

Nous croyons fermement que cette entente est notre meilleure occasion de protéger la forêt boréale. Notre but ultime est la protection permanente de la forêt boréale, l'une des dernières forêts encore intactes sur Terre. L'entente est la voie à suivre pour y arriver.

11. Comment arriverez-vous à interdire l'exploitation forestière des 30 millions d'hectares de l'habitat du caribou au cours des 3 prochaines années? Que se passera-t-il si une entreprise membre de l'APFC décide de revenir sur l'entente?

Les compagnies forestières ont modifié leurs calendriers d'abattage de sorte qu'aucune activité d'abattage ou de construction de route n'aura lieu au cours des 3 prochaines années sur la quasi-totalité de l'habitat du caribou des bois (totalisant à 30 millions d'hectares dans tout le pays).

12. Qu'arrive-t-il aux 70 millions d'hectares de forêt boréale au terme des 3 ans?

À la fin de la période de 3 ans, des aires protégées de façon permanente seront instaurées dans toutes les terres forestières publiques exploitées par les membres de l'APFC. L'objectif est de demander aux scientifiques de définir la portion des 70 millions d'hectares à protéger. Toutefois, à compter de maintenant, 30 millions d'hectares de l'habitat essentiel au caribou des bois bénéficient d'une protection temporaire.

13. Sans l'appui du gouvernement, est-ce que cette entente apporte véritablement quelque chose?

Absolument, oui. Hormis les 30 millions d'hectares d'habitat du caribou des bois où l'abattage est immédiatement suspendu, l'entente historique entre les ONG et l'industrie envoie un message très clair aux gouvernements provinciaux à l'échelle nationale : il est dans leur plus grand intérêt de suivre la tendance visant à assurer un avenir viable à la forêt boréale. Si nous pouvons nous réunir et proposer des solutions, il en est de même pour nos responsables des politiques. Une entente de cette ampleur et de cette portée fait pression directement sur les gouvernements provinciaux pour qu'ils répondent par des lois et des réglementations pertinentes.

14. À quoi s'attend Greenpeace des gouvernements provinciaux?

Greenpeace s'attend que les gouvernements provinciaux appuient cette entente et, surtout, qu'ils légifèrent les résultats du processus de planification de la conservation, y compris la création de grandes aires protégées et de nouvelles pratiques d'abattage viables.

15. Que signifie l'entente pour les Canadiens des collectivités du Nord qui éprouvent déjà des difficultés à trouver du travail dans le secteur forestier? Une réduction de l'abattage entraîne une réduction des emplois.

C'est faux. En fait, cette entente assure une plus grande stabilité aux collectivités du Nord. À long terme, cela signifie que la conservation sera traitée adéquatement afin d'assurer la santé de l'écosystème de la forêt boréale et la prospérité des collectivités qui en dépendent. Le statu quo n'est pas une option valable et ne fera qu'entraîner des pertes d'emploi supplémentaires.

16. L'entente englobe des régions éloignées de la forêt boréale de l'Alberta. Aura-t-elle une incidence sur l'exploitation des sables bitumineux et, le cas échéant, quel en sera l'effet sur votre campagne contre les sables bitumineux?

Cette entente constitue un bel exemple du changement progressif dans l'attitude du secteur forestier. Elle montre le besoin de protéger à la fois notre environnement et la prospérité de notre économie. C'est une bonne leçon à donner à l'industrie des sables bitumineux.

17. Est-ce que Greenpeace a pris des mesures pour faire participer les Premières nations au processus?

Greenpeace ainsi que d'autres ONGE ont déjà présenté cette entente aux Premières nations et leur ont demandé leur appui.